

CONNAISSANCE DE LA DELINQUANCE JUVENILE

CHIFFRES CLES 2015

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE EN CHIFFRES

L'ORGANISATION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

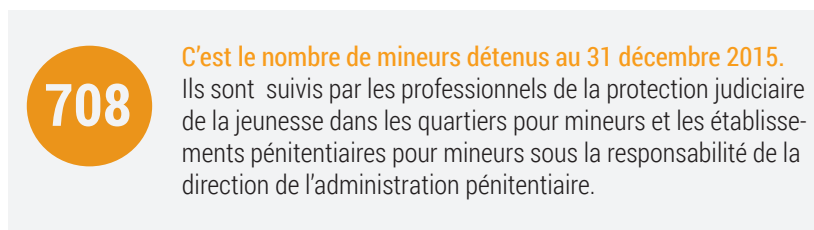
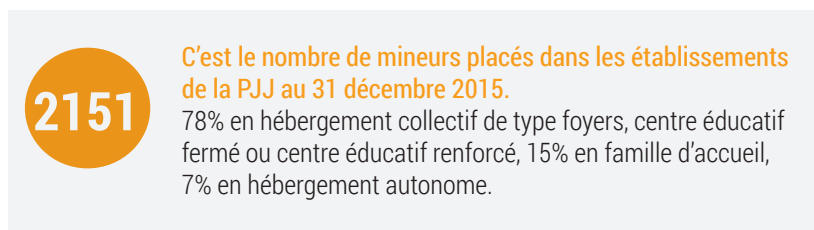
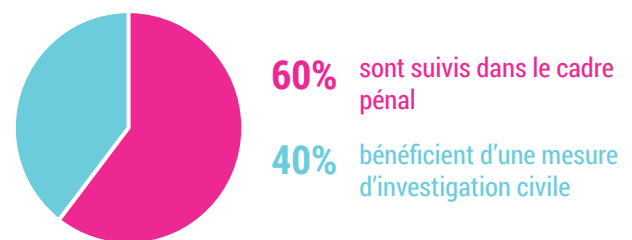
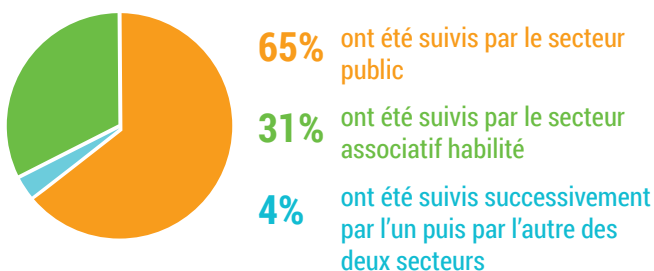


EFFECTIF

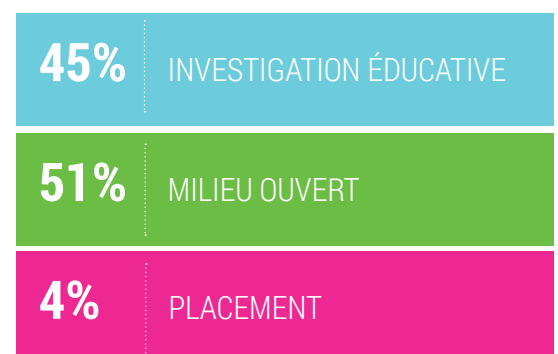


PRISE EN CHARGE DES MINEURS SOUS PROTECTION JUDICIAIRE

2015, 137 829, c'est le nombre de jeunes suivis dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire de la jeunesse (mesures éducatives et mesures d'investigation).



RÉPARTITION DES MESURES ORDONNÉES EN 2015 PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE :



BUDGET

690 millions d'euros c'est le budget inscrit au projet de loi de finances 2017 pour la protection judiciaire de la jeunesse. En 2016, le budget inscrit au projet de loi de finances était de 656 millions d'euros.

LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE EN CHIFFRES

VRAI / FAUX

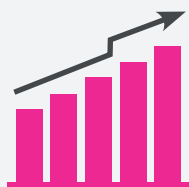
LES MINEURS
DÉLINQUANTS
SONT IMPUNIS

FAUX

94%
c'est le taux
de réponse pénale
dans les affaires
impliquant
des mineurs

A savoir :

Les sanctions sont proportionnelles à l'infraction commise



en 1994
le taux de réponse pénale
était de 60%

LES INFRACTIONS COMMISES
PAR LES JEUNES SONT
MAJORITAIREMENT NON VIOLENTES

VRAI

38% sont des atteintes
aux biens sans violence,
soit la majorité

14% sont liées à l'usage ou à la détention de stupéfiants

25% sont des infractions violentes

19% sont fondées sur d'autres motifs (destructions de biens
et outrage à fonctionnaires ou magistrats)

IL Y A ÉNORMÉMENT DE JEUNES
DÉLINQUANTS

FAUX

3,6% Sur l'ensemble des 10-17 ans
seuls 3,6% sont mis en cause
dans une affaire pénale

Sur l'ensemble des personnes impliquées dans des affaires
pénales les mineurs représentent 9,5%.
Contrairement aux idées reçues, la délinquance des très
jeunes n'augmente pas.



Moins de 13 ans 9%
13-15 ans 40%
16-17ans 47%
Non renseigné 4%

LES JEUNES DÉLINQUANTS SONT
NOMBREUX À RÉCIDIVER

FAUX

65% Dans 65% des cas le mineur mis
en cause n'aura plus à faire à la
justice avant ses 18 ans

LA JUSTICE EST PLUS SÉVÈRE
AVEC LES MINEURS RÉCIDIVISTES

VRAI

Pour les récidivistes, la justice est plus
sévère. Dans 95% des cas elle prononce
une sanction pénale (prison, amende, TIG...)

